

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07.05.2019 |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® 403 HARDENER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | 07.05.2019 |
| | | | Date de la première version publiée: |
| | | | 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers




2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|---------------------------------------|---|
| Liquides inflammables, Catégorie 3 | H226: Liquide et vapeurs inflammables. |
| Toxicité aiguë, Catégorie 4 | H302: Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë, Catégorie 3 | H311: Toxique par contact cutané. |
| Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B | H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1 | H318: Provoque de graves lésions des yeux. |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 | H317: Peut provoquer une allergie cutanée. |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | | |
|-------------------------|---|--|
| Pictogrammes de danger | : |    |
| Mention d'avertissement | : | Danger |
| Mentions de danger | : | H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Conseils de prudence | : | <p>Prévention:</p> P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive. <p>Intervention:</p> P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs |

ARALDITE® 403 HARDENER

Version 2.0 Date de révision: 30.08.2023 Numéro de la FDS: 400001008878 Date de dernière parution: 07.05.2019
 Date de la première version publiée: 07.05.2019

Date d'impression 31.08.2023

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

3-aminopropyldiéthylamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|---------------------------|---|---|-----------------------|
| 3-aminopropyldiéthylamine | 104-78-9 203-236-4 612-062-00-1 | Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 | >= 90 - <= 100 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | 07.05.2019 |
| | | | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

seulement plusieurs heures plus tard.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | 07.05.2019 |
| | | | Date de la première version publiée: |
| | | | 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Information supplémentaire | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- | | | |
|---------------------------|---|---|
| Précautions individuelles | : | Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. |
|---------------------------|---|---|

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | 07.05.2019 |
| | | | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

ARALDITE® 403 HARDENER

Version 2.0 Date de révision: 30.08.2023 Numéro de la FDS: 400001008878 Date de dernière parution: 07.05.2019
 Date de la première version publiée: 07.05.2019

Date d'impression 31.08.2023

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|------------------------|
| 3-aminopropyldiéthylamine | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 24,7 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 3,5 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 1,8 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 0,5 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------------|--------------------------------------|------------|
| 3-aminopropyldiéthylamine | Eau douce | 0,03 mg/l |
| | Remarques:Facteurs d'Évaluation | |
| | Eau douce - intermittent | 0,3 mg/l |
| | Remarques:Facteurs d'Évaluation | |
| | Eau de mer | 0,003 mg/l |
| | Remarques:Facteurs d'Évaluation | |
| | Station de traitement des eaux usées | 10 mg/l |
| | Remarques:Facteurs d'Évaluation | |

ARALDITE® 403 HARDENER

Version 2.0 Date de révision: 30.08.2023 Numéro de la FDS: 400001008878 Date de dernière parution: 07.05.2019
 Date de la première version publiée: 07.05.2019

Date d'impression 31.08.2023

| | | |
|--|----------------------------------|---------------------------------|
| | Sédiment d'eau douce | 0,418 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Remarques:Méthode de l'équilibre | |
| | Sédiment marin | 0,042 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Remarques:Méthode de l'équilibre | |
| | Sol | 0,066 mg/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
 Matériel : caoutchouc butyle
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide
 Couleur : violet
 Odeur : type amine
 Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
 pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | 07.05.2019 |
| | | | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

| | | |
|---|---|---|
| Point de fusion/point de congélation | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Point d'ébullition | : | > 200 °C |
| Point d'éclair | : | 51 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Pression de vapeur | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Densité de vapeur relative | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Densité relative | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Densité | : | 0,85 g/cm ³ (20 °C) |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | : | insoluble (20 °C) |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Température d'auto-inflammation | : | Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. |
| Température de décomposition | : | > 200 °C |
| Viscosité Viscosité, dynamique | : | 10 - 20 mPa,s (25 °C) |

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07.05.2019 |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatiblesMatières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NO_x)

La combustion produit des fumées délétères et toxiques.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Composants:****3-aminopropyldiéthylamine:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 830 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 524 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

ARALDITE® 403 HARDENER

Version 2.0 Date de révision: 30.08.2023 Numéro de la FDS: 400001008878 Date de dernière parution: 07.05.2019
Date de la première version publiée: 07.05.2019

Date d'impression 31.08.2023

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****3-aminopropyldiéthylamine:**

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****3-aminopropyldiéthylamine:**

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****3-aminopropyldiéthylamine:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****3-aminopropyldiéthylamine:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:****3-aminopropyldiéthylamine:**

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07.05.2019 |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 50 Poids corporel mg / kg
Térogénicité: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****3-aminopropyl-diéthylamine:**

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : >= 750 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 w
Nombre d'expositions : daily
Dose : 0, 50, 250, 750 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 w
Nombre d'expositions : daily
Dose : 0, 50, 250, 750 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07.05.2019 |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****3-aminopropyl-diéthylamine:**

| | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 146,6 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38412 BPL: non |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 30,16 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: ISO 6341 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 34 mg/l Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui |
| | | NOECr (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 19,53 mg/l Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui |

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | 07.05.2019 |
| | | | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 100,5 mg/l
Durée d'exposition: 17 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: non

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****3-aminopropyldiéthylamine:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 32 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****3-aminopropyldiéthylamine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,36 (25 °C)
pH: 11,2 - 11,4
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: non

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | 07.05.2019 |
| | | | Date de la première version publiée: |
| | | | 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2684
ADR : UN 2684
RID : UN 2684
IMDG : UN 2684
IATA : UN 2684

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : 3-DIÉTHYLAMINOPROPYLAMINE
ADR : 3-DIÉTHYLAMINOPROPYLAMINE
RID : 3-DIÉTHYLAMINOPROPYLAMINE
IMDG : 3-DIETHYLAMINOPROPYLAMINE
IATA : 3-Diethylaminopropylamine

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | Classe | Risques subsidiaires |
|-----|--------|----------------------|
| ADN | : 3 | 8 |
| ADR | : 3 | 8 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 403 HARDENER

Version 2.0 Date de révision: 30.08.2023 Numéro de la FDS: 400001008878 Date de dernière parution: 07.05.2019
Date de la première version publiée: 07.05.2019

Date d'impression 31.08.2023

RID : 3 8
IMDG : 3 8
IATA : 3 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : FC
Numéro d'identification du danger : 38
Étiquettes : 3 (8)

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : FC
Numéro d'identification du danger : 38
Étiquettes : 3 (8)
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : FC
Numéro d'identification du danger : 38
Étiquettes : 3 (8)

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3 (8)
EmS Code : F-E, S-C

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 365
Instruction d' emballage (LQ) : Y342
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids, Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 354
Instruction d' emballage (LQ) : Y342
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids, Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | 07.05.2019 |
| | | | Date de la première version publiée: |
| | | | 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement) : 4331

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07.05.2019 |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

| | |
|-------|--|
| DSL | : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS |
| AIIC | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| NZIoC | : N'est pas en conformité avec l'inventaire |
| NZIoC | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| ENCS | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| KECI | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| PICCS | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| IECSC | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| TCSI | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| TSCA | : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) |

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOIC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07.05.2019 |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

| | |
|------|---|
| H226 | : Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | : Toxique par contact cutané. |
| H314 | : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux. |

Texte complet pour autres abréviations

| | |
|------------|----------------------------|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë |
| Eye Dam. | : Lésions oculaires graves |
| Flam. Liq. | : Liquides inflammables |
| Skin Corr. | : Corrosion cutanée |
| Skin Sens. | : Sensibilisation cutanée |

Information supplémentaire

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® 403 HARDENER

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07.05.2019 |
| 2.0 | 30.08.2023 | 400001008878 | Date de la première version publiée: 07.05.2019 |

Date d'impression 31.08.2023

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.